



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/351
S/24357
29 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-septième session

Points 28, 30, 33, 35, 69, 79, 80,
81, 83, 85, 97, 98 et 125 de
l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE PALESTINE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES
SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

PROTECTION DU CLIMAT MONDIAL POUR LES
GENERATIONS PRESENTES ET FUTURES

CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET DEVELOPPEMENT

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA
CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES,
AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES ET QUESTIONS
HUMANITAIRES

QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE
L'HOMME

FINANCEMENT DE L'AUTORITE PROVISoire
DES NATIONS UNIES AU CAMBODGE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-septième année

* A/47/150.

A/47/351
S/24357
Français
Page 2

Lettre datée du 28 juillet 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de Singapour
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, au nom des représentants permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies des Etats membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), le texte du communiqué commun de la vingt-cinquième réunion ministérielle de l'ANASE publié à Manille, le 22 juillet 1992.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 28, 30, 33, 35, 69, 79, 80, 81, 83, 85, 97, 98 et 125 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) CHEW Tai Soo

/...

ANNEXE

Communiqué commun, publié le 22 juillet 1992 à Manille à l'issue
de la vingt-cinquième Réunion ministérielle de l'ANASE

INTRODUCTION

1. La vingt-cinquième Réunion ministérielle de l'ANASE s'est tenue les 21 et 22 juillet 1992 à Manille. La Réunion a été ouverte par M. Fidel V. Ramos, Président de la République des Philippines.
2. Etaient présents à la Réunion : S. A. R. le Prince Mohamed Bolkiah, Ministre des affaires étrangères du Brunéi Darussalam, S. E. M. Ali Alatas, Ministre des affaires étrangères de la République d'Indonésie, S. E. Datuk Abdullah bin Haji Ahmad Badawi, Ministre des affaires étrangères de la Malaisie, S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines, S. E. M. Wong Kan Seng, Ministre des affaires étrangères de Singapour et S. E. M. Arsa Sarasin, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, accompagnés de leurs délégations respectives.
3. S. E. M. Rusli Noor, Secrétaire général du secrétariat de l'ANASE, et des membres de son personnel étaient également présents.
4. S. E. M. Mainu Raka-Nou, envoyé spécial du Ministre des affaires étrangères de Papouasie-Nouvelle-Guinée, a assisté aux séances publiques en qualité d'observateur spécial.
5. S. E. M. Qian Qichen, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, et S. E. M. Andrei Kozyrev, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, ont assisté aux séances publiques en qualité d'invités du Président du Comité permanent de l'ANASE.
6. S. E. M. Nguyen Manh Cam, Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, et S. E. M. Phoun Sipraseuth, Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao ont également assisté à la séance inaugurale. Lors d'une cérémonie distincte, ils ont déposé les instruments d'adhésion de leurs pays respectifs au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est.
7. La Réunion était présidée par S. E. M. Raul S. Manglapus, Secrétaire aux affaires étrangères de la République des Philippines. S. E. M. Wong Kan Sen, Ministre des affaires étrangères de la République de Singapour, a été élu vice-président.

DISCOURS INAUGURAL

8. Dans son discours d'ouverture, M. Fidel V. Ramos, Président de la République des Philippines, a dit que le succès de l'ANASE s'explique par l'esprit d'ouverture et d'adaptation de cette organisation, comme en témoignent sa politique de dialogue avec ses partenaires et l'intérêt que lui

/...

portent d'autres pays. Il faut noter tout particulièrement à cet égard le statut d'Observateur spécial de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et l'adhésion du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est. Notant l'existence d'"un état de grâce" propice à l'instauration de la confiance, le Chef de l'Etat philippin a vivement recommandé aux pays de l'ANASE de coopérer au moins dans les six domaines suivants : 1) la défense, notamment en tenant davantage de consultations militaires et en resserrant les liens au niveau des échanges de la formation des opérations techniques, 2) l'économie, notamment pour assurer la libéralisation des échanges commerciaux et obtenir un plus large accès aux marchés occidentaux, 3) le transfert des techniques, 4) la protection de l'environnement au niveau régional, 5) les dispositifs permettant de mettre un terme à la piraterie et au trafic de drogue et 6) les mesures à prendre face aux migrations massives de main-d'oeuvre. Le renforcement de la coopération économique était le meilleur moyen d'améliorer la sécurité régionale, a dit le Président des Philippines, qui a insisté sur la nécessité de trouver d'urgence une solution aux revendications rivales dans la mer de Chine méridionale, l'Organisation des Nations Unies devant jouer un rôle plus important dans le règlement des différends, et qui a préconisé une vision commune de la sécurité régionale et une intensification de la coopération économique pour assurer de meilleures conditions de vie aux populations des pays de l'ANASE et une plus grande stabilité politique. Réaffirmant l'adhésion de son pays à la création d'une zone de libre échange, à la libre entreprise et à l'initiative privée, le Chef de l'Etat philippin a fait valoir l'unité ethnique et culturelle de l'ANASE, et le fait qu'elle aspire à mener une action commune pour accélérer dans l'égalité et l'amitié la croissance économique et le développement culturel afin d'apporter toute la liberté, la paix et la prospérité possibles aux générations présentes et futures.

SITUATION INTERNATIONALE ET REGIONALE

9. Les ministres des affaires étrangères ont procédé à un large échange de vues sur la situation internationale et régionale actuelle. Ils se sont engagés à tenir d'étroites consultations en vue de parvenir à une position commune sur les questions intéressant tout particulièrement l'ANASE.

10. Les ministres des affaires étrangères ont noté les profonds effets de la fin de la guerre froide et de la confrontation entre l'Est et l'Ouest, qui a fait naître de nouvelles incertitudes dans les stratégies mais ouvre aussi de nouvelles possibilités. Ils ont accueilli avec satisfaction l'émergence de nouveaux Etats indépendants en Europe centrale, en Europe de l'Est et en Asie centrale et ont noté les réformes encourageantes entreprises pour assurer la stabilité politique et économique de la région.

11. Les ministres des affaires étrangères se sont déclarés profondément préoccupés par la détérioration de la situation en Bosnie-Herzégovine et ont demandé la cessation immédiate des hostilités. Ils ont instamment demandé à toutes les parties intéressées de coopérer pleinement avec l'Organisation des Nations Unies et d'être ouvertes à toutes les initiatives de paix.

/...

12. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction la mise en place en Afghanistan d'un gouvernement assurant l'intérim et ont exprimé l'espoir que le processus de réconciliation et de reconstruction nationale en cours contribuerait au redressement rapide du pays et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

13. Les ministres des affaires étrangères ont noté que, conformément à la décision qu'avaient prise des chefs de gouvernement des pays de l'ANASE à leur quatrième Réunion, tenue les 27 et 28 janvier 1992 à Singapour, et consacrée au renforcement de la coopération politique et de la sécurité régionale, une réunion spéciale des hauts responsables de l'ANASE avait été organisée les 25 et 26 juin 1992 à Manille pour traiter de la sécurité régionale. Les ministres ont également noté que le Groupe de travail chargé d'étudier la création d'une zone de paix, de liberté et de neutralité et d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est avait repris ses activités et ils lui ont demandé de mener ses travaux à bien.

14. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction l'adhésion du Viet Nam et de la République démocratique populaire lao au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et se sont déclarés certains qu'une coopération régionale élargie et fructueuse, englobant toute la région, s'établirait dans le cadre du Traité.

15. Immédiatement après le dépôt par le Viet Nam et le Laos de leurs instruments respectifs d'adhésion au Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est, les ministres des affaires étrangères ont approuvé les demandes de statut d'observateur à la Réunion ministérielle de l'ANASE présentées par ces deux pays.

16. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé que les pays de l'ANASE étaient prêts à participer activement à la reconstruction du Cambodge, du Laos et du Viet Nam.

17. Les ministres des affaires étrangères ont estimé que tout événement négatif dans la mer de Chine méridionale aurait des incidences directes sur la paix et la sécurité dans la région. Ils ont souligné que tout différend portant sur une question territoriale ou de juridiction devait être résolu par des moyens pacifiques, sans recours à la force. Ils ont demandé à toutes les parties intéressées de faire preuve de modération afin de créer un climat positif pour le règlement de tels différends. Les ministres ont constaté que les ateliers sur la gestion des conflits potentiels en mer de Chine méridionale, organisés à l'initiative de l'Indonésie, avaient contribué à une meilleure compréhension de ces questions, en notant que le caractère officieux de ces ateliers avait permis des discussions franches. Ils ont loué toutes les parties intéressées de se baser sur les principes consacrés par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est pour élaborer un code de conduite devant régir les relations des pays de la région entre eux et ont décidé de publier une déclaration distincte à ce sujet.

18. Les ministres des affaires étrangères ont affirmé que les droits de l'homme et les questions d'environnement ne devaient pas servir à imposer des conditions à la coopération économique ou à la coopération au développement. Ils ont noté que les droits fondamentaux, tout en étant universels, obéissaient aux particularités de la culture, de l'histoire et des conditions socio-économiques propres des pays, qui avaient toute compétence et qualité pour en régir l'expression et l'exercice dans le contexte national.

CAMBODGE

19. Conscients du succès initial de la mise en oeuvre de l'Accord de Paris pour un règlement politique global du conflit du Cambodge, signé le 23 octobre 1991, les ministres des affaires étrangères ont évoqué avec préoccupation les difficultés actuellement rencontrées dans l'application de la phase II de l'Accord.

20. Les ministres des affaires étrangères ont instamment demandé à toutes les parties au Cambodge de coopérer pleinement à la mise en oeuvre de l'Accord afin de mettre un terme aux souffrances de la population.

21. Les ministres des affaires étrangères ont réaffirmé qu'ils reconnaissent le Conseil national suprême comme seul organe légitime et seule autorité au Cambodge, et ont demandé à toutes les parties de sauvegarder l'intégrité du Conseil, placé sous la conduite de S. A. R. Samdech Preah Norodom Sihanouk.

22. Les ministres des affaires étrangères ont également marqué leur appui sans réserve à l'Autorité provisoire des Nations Unies au Cambodge (APRONUC), estimant qu'elle joue un rôle crucial dans le processus de paix. Ils ont remercié les pays qui ont fourni des ressources, notamment humaines, à l'Autorité pour qu'elle puisse accomplir sa mission.

23. Les ministres des affaires étrangères ont accueilli avec satisfaction les promesses d'appui faites par la communauté internationale lors de la Conférence ministérielle sur le relèvement et la reconstruction du Cambodge, tenue le 22 juin 1992 à Tokyo, en espérant que les marques de soutien se multiplieraient.

DEMANDEURS D'ASILE INDOCHINOIS

24. Les ministres des affaires étrangères ont constaté avec préoccupation que des problèmes continuent d'entraver la mise en oeuvre du Plan d'action global qui, selon ce qui avait été convenu à la Conférence internationale sur les réfugiés indochinois, tenue en 1989 à Genève, devait être mené à bien dans le délai de trois ans. Ils ont souligné que des dizaines de milliers de demandeurs d'asile qui ne remplissaient pas les conditions nécessaires demeuraient dans les camps de la région et que le problème des réfugiés "restants" devait être réglé d'urgence, et ont demandé que la réinstallation des réfugiés dans les pays tiers et le rapatriement des non-réfugiés dans leurs pays d'origine soient accélérés.

/...

25. Les ministres des affaires étrangères ont regretté les importantes coupes budgétaires qui ont entravé la mise en oeuvre du Plan d'action. Ils ont instamment demandé à la communauté internationale de fournir au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés les ressources financières nécessaires pour assurer cette mise en oeuvre afin que les pays d'asile temporaire ou de premier asile n'aient pas à leur charge des réfugiés "restants".

MOYEN-ORIENT

26. Les ministres ont réaffirmé qu'ils appuyaient la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, en vue de résoudre la question palestinienne et le conflit arabo-israélien conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et aux autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En ce qui concerne la situation au Liban, les ministres ont réitéré qu'ils se prononçaient pour la pleine application de l'Accord de Taëf de 1989 et de la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

27. Les ministres ont accueilli avec satisfaction l'initiative conjointe des Etats-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie de convoquer une conférence régionale de la paix pour l'ouverture de négociations directes sur la question palestinienne et le conflit arabo-israélien, principale source d'instabilité et de tension dans la région.

AFRIQUE DU SUD

28. Les ministres ont exprimé leur grave préoccupation devant la poursuite de la violence en Afrique du Sud et la rupture des négociations constitutionnelles. Ils ont demandé qu'il soit mis fin à la violence et que s'instaure un climat de réconciliation qui permettrait la reprise des entretiens. Ils ont soutenu l'appel lancé à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle contribue à remettre en route les négociations constitutionnelles qui conduiront à la création d'une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie.

DIXIEME SOMMET DES PAYS NON ALIGNES

29. Les ministres ont exprimé leur soutien au rôle dirigeant que jouera l'Indonésie en accueillant la dixième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés, qui se tiendra à Jakarta du 1er au 8 septembre 1992. Ils ont exprimé l'espoir que le Sommet fournirait au Mouvement l'occasion de contribuer à la mise en place d'un nouvel ordre mondial juste et équitable.

QUESTIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

30. Durant leur examen de la situation économique internationale, les ministres ont constaté avec inquiétude que la production mondiale baissait, que la croissance des échanges s'était ralentie en 1991 et que les

/...

perspectives de relance en 1992 étaient incertaines. Cette situation a eu des conséquences néfastes sur les perspectives de croissance des pays en développement. Les ministres ont souligné que la reprise de la croissance de l'économie mondiale continuait de dépendre en premier lieu des pays industrialisés. Ils ont par conséquent invité ces pays à poursuivre avec vigueur une politique visant à promouvoir une croissance économique mondiale soutenue et non inflationniste.

31. Les ministres ont fait observer que, dans le climat économique difficile qui régnait actuellement dans le monde, il était devenu encore plus urgent de mener à bien les négociations d'Uruguay et de renforcer le système d'échanges multilatéraux, au bénéfice des pays en développement comme des pays développés. L'échec des négociations ne pourrait avoir pour effet que de limiter encore davantage les possibilités de croissance économique, d'encourager les politiques protectionnistes et d'affaiblir gravement le système d'échanges multilatéraux. Les ministres ont donc énergiquement insisté auprès des protagonistes pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire et prennent des mesures positives pour que les négociations d'Uruguay aboutissent sans plus de retard à des résultats équilibrés, positifs et satisfaisants.

32. Les ministres se sont déclarés consternés de ce que l'impasse à laquelle étaient arrivés les protagonistes dans le domaine de l'agriculture ait empêché de conclure les négociations d'Uruguay sur les échanges multilatéraux, et déçus de ce que le dernier Sommet des Sept, tenu à Munich, n'ait permis de réaliser aucun progrès.

33. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que de vastes et puissants groupements économiques de pays développés devaient renforcer un régime économique international ouvert et, en particulier, un système d'échanges multilatéraux ouvert. Ils se sont déclarés résolus à n'épargner aucun effort pour promouvoir un système d'échanges internationaux ouvert.

34. Constatant que les ressources disponibles (capital et investissement) étaient sollicitées de toutes parts, les ministres ont souligné qu'il fallait, afin de relancer la croissance économique mondiale, accroître l'épargne mondiale, laquelle était indispensable pour procéder aux ajustements structurels et aux activités de reconstruction.

35. Au sujet de la crise de la dette extérieure, les ministres se sont félicités des progrès récemment accomplis dans la mise en oeuvre des méthodes d'allégement de la dette. Ils ont réaffirmé qu'il fallait adopter une approche tripartite coordonnée faisant intervenir les pays débiteurs, les pays créanciers et les organismes financiers aux fins de prendre des mesures pour alléger le fardeau de la dette des pays en développement, qui aillent bien plus loin que les conditions actuellement prévues, et permettre le redressement, la croissance et le développement de ces pays. A cet égard, les ministres ont approuvé l'idée d'une annulation générale des dettes par les donateurs publics et par les banques commerciales, aussi bien que par les institutions multilatérales.

/...

36. Les ministres ont réaffirmé leur conviction que l'environnement et le développement étaient interdépendants et se renforçaient mutuellement. Le droit au développement était un droit fondamental de tous les peuples et les mesures de protection de l'environnement devaient favoriser la croissance économique et le développement durable. Les ministres ont réaffirmé que l'ANASE devait renforcer les actions conjointes qu'elle menait pour faire échec aux campagnes lancées dans les principaux pays développés en vue de limiter l'emploi des bois tropicaux.

37. Les ministres se sont félicités de la convocation à Rio de Janeiro, du 3 au 14 juin 1992, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et ont vu dans le Sommet "planète Terre" non une fin en soi, mais plutôt un nouveau début dans le sens d'un partenariat mondial visant à assurer le développement durable des pays développés comme des pays en développement. À cet égard, il est impératif que les pays développés et les institutions financières multilatérales donnent suite aux engagements pris à Rio en accordant aux pays en développement des ressources financières et des technologies respectueuses de l'environnement nouvelles et additionnelles.

38. Les ministres se sont félicités de la déclaration faite le 31 janvier 1992 par le Conseil de sécurité, qui a reconnu que "la paix et la prospérité allaient de pair et qu'il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables sans une véritable coopération internationale en vue d'éliminer la pauvreté et d'assurer une vie meilleure à tous les hommes dans une plus grande liberté". Ils ont aussi réaffirmé leur attachement au nouveau partenariat au service du développement forgé à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui s'est tenue à Cartagena de Indias (Colombie). Dans le cadre de ce partenariat, les pays développés et les pays en développement se sont engagés à entamer un dialogue continu et constructif afin de mettre en place une économie mondiale plus efficace et plus équitable.

39. Les ministres ont réaffirmé que le nouvel ordre économique mondial qui commençait à apparaître devait offrir à toutes les nations des possibilités économiques moins inégales. Notant qu'en 1991 le montant net des flux monétaires à destination des pays en développement avait diminué en termes réels, ils ont invité la communauté internationale à intensifier ses efforts pour mettre des ressources substantielles au service du développement, en complément des ressources nationales, afin d'améliorer les chances des pays en développement de pouvoir réaliser un ajustement orienté vers la croissance et alléger la pauvreté. Les ministres ont également appelé les pays industrialisés et les institutions financières multilatérales à intensifier leurs efforts afin de promouvoir l'investissement étranger direct dans les pays en développement. Enfin, ils ont souligné qu'il importait d'instaurer un environnement externe plus favorable à la croissance et au développement des pays en développement, et invité les pays industrialisés à créer un système d'échanges multilatéraux véritablement ouvert.

APPLICATION DES DECISIONS DU QUATRIEME SOMMET DE L'ANASE

40. Les ministres ont affirmé que l'ANASE s'engageait à appliquer la décision prise à la quatrième réunion des chefs de gouvernement des pays de l'ANASE, tenue à Singapour les 27 et 28 janvier 1992, de créer d'ici 15 ans une zone de libre-échange des pays de l'ANASE. Ils se sont déclarés satisfaits des progrès réalisés dans la voie de l'application de l'accord sur le régime de tarifs préférentiels communs pour la zone de libre-échange. Cet accord, conjugué avec l'accord-cadre sur le renforcement de la coopération économique des pays de l'ANASE, constituait un net pas en avant pour l'Association et faisait clairement de la coopération économique le point essentiel de l'ordre du jour de l'ANASE.

41. Les ministres ont signé le Protocole portant amendement de l'accord sur la création du secrétariat de l'ANASE afin de simplifier et de renforcer celui-ci. L'accroissement du prestige et l'élargissement du mandat du nouveau Secrétaire général de l'ANASE, joints à la possibilité de recruter librement un nombre accru de fonctionnaires au secrétariat permettront à celui-ci de mieux contribuer à promouvoir la coopération entre les pays de l'ANASE.

SELECTION DU SECRETAIRE GENERAL DE L'ANASE

42. Les ministres ont décidé de recommander aux chefs de gouvernement de l'ANASE de nommer S. E. Dato Ajit Singh Secrétaire général de l'ANASE à partir du 1er janvier 1993.

43. Les ministres ont également exprimé leurs vifs remerciements au Secrétaire général sortant de l'ANASE, S. E. M. Rusli Noor, pour ses dévoués services et sa précieuse contribution.

COOPERATION ENTRE LES PAYS DE L'ANASE

44. Les ministres ont noté avec satisfaction le progrès des activités menées dans plusieurs domaines de coopération entre pays de l'ANASE.

45. Dans le domaine de l'information, les ministres se sont félicités de la décision prise par la deuxième Conférence des Ministres des pays membres de l'ANASE chargés de l'information, tenue à Kuala Lumpur les 1er et 2 août 1991, de faire connaître mieux l'ANASE dans la région et d'en revaloriser l'image auprès de la communauté internationale. Ils se sont accordés sans réserve sur la nécessité d'assurer une circulation mieux équilibrée de l'information.

46. Les ministres se sont félicités des résultats de la treizième réunion des Ministres de l'agriculture et des forêts de l'ANASE, qui s'est tenue à Chiang Rai, du 31 octobre au 2 novembre 1991 et a permis d'identifier les domaines où, dans les années 90, serait renforcée la coopération entre les pays de l'ANASE en matière d'agriculture, d'alimentation et de foresterie, notamment pour ce qui est de la promotion conjointe des produits agricoles des pays de l'ANASE. Ils se sont également félicités de la décision prise à la quatrième réunion des Ministres de la santé des pays membres de l'ANASE, tenue à Jakarta les 4 et 5 décembre 1991, d'échanger des informations plus particulièrement axées sur le SIDA et l'hygiène de l'environnement.

/...

47. Les ministres ont fait leur sans réserve la résolution de Singapour sur l'environnement et le développement, adoptée par la cinquième Conférence des Ministres des pays de l'ANASE chargés de l'environnement, qui s'est tenue à Singapour les 17 et 18 février 1992, résolution qui indique dans quel sens l'ANASE doit développer sa coopération présente et future en matière d'environnement et de développement.

48. Compte tenu de la concurrence de plus en plus vive à laquelle se livrent les pays développés aussi bien que les pays en développement pour attirer l'investissement étranger, les ministres ont convenu d'encourager les fonctionnaires chargés dans chaque pays de la promotion de l'investissement à tenir régulièrement des consultations afin d'accroître l'apport d'investissements étrangers dans les pays de l'ANASE.

COOPERATION AVEC LES PAYS PARTICIPANT AU DIALOGUE ET AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

49. Les ministres ont approuvé les recommandations de la quatrième réunion du vingt-cinquième Comité permanent de l'ANASE visant à appliquer la décision prise par le quatrième Sommet de l'ANASE de renforcer la coopération entre les pays de l'ANASE et les pays participant au dialogue. Si cette coopération a sensiblement progressé, les ministres ont soutenu le sens général des recommandations, aux termes desquelles l'ANASE doit renforcer les mécanismes de dialogue existants et en créer de nouveaux, selon que de besoin, pour élargir les relations économiques avec les pays participant au dialogue, surtout les principaux partenaires économiques de l'ANASE. Ils ont également pris note avec satisfaction du rôle actif que le secteur privé jouait désormais dans le processus de dialogue.

COOPERATION ECONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE

50. Les ministres ont noté que la deuxième réunion de hauts fonctionnaires sur la coopération économique Asie-Pacifique, tenue à Bangkok du 22 au 24 juin 1992, avait adopté des recommandations portant sur la nature et la structure du mécanisme d'appui de la coopération économique Asie-Pacifique et sur les accords de financement qui seront examinés à la quatrième réunion ministérielle du Conseil de coopération, qui se tiendra à Bangkok les 10 et 11 septembre 1992. Ils ont fait observer que la création d'un mécanisme d'appui marquerait une nouvelle phase dans l'évolution organisationnelle de la coopération économique Asie-Pacifique.

CENTRE ECONOMIQUE POUR L'ASIE ORIENTALE

51. Les ministres, ayant examiné les résultats de la Réunion consultative commune tenue le 19 juillet 1992 à Manille, conformément à la décision du quatrième Sommet de l'ANASE, ont décidé de prier le Secrétaire général de l'ANASE, en tant que Président de la Réunion consultative commune, d'étudier les modalités qui permettraient de mettre définitivement au point le concept de centre économique pour l'Asie orientale en vue de lui donner forme concrète, compte tenu des idées présentées à la Réunion ainsi que des débats tenus antérieurement sur la question.

VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE DE L'ANASE

52. Les ministres ont pris note avec satisfaction des divers programmes et activités qui ont été et seront entrepris pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'ANASE. Ils ont également encouragé les comités de l'ANASE dans des pays tiers à entreprendre des activités de ce genre d'ici la fin de l'année.

VINGT-SIXIEME REUNION MINISTERIELLE DES PAYS DE L'ANASE

53. Les ministres ont décidé que la vingt-sixième réunion ministérielle des pays de l'ANASE se tiendrait à Singapour en juillet 1993.

54. Les délégations du Brunéi Darussalam, de l'Indonésie, de la Malaisie, de Singapour et de la Thaïlande ont adressé leurs sincères et vifs remerciements au Gouvernement et au peuple philippins pour leur cordiale et généreuse hospitalité et l'excellence des installations et aménagements prévus pour la réunion.

55. La réunion s'est tenue dans l'esprit traditionnel d'amitié et de solidarité qui caractérise les relations entre les pays de l'ANASE.
